

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 27 mars 2026, à 8 h 00 sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture et Mme Émilie Côté.

Monsieur Mathieu Labrecque a motivé son absence.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Résolution concernant le programme fédéral de rachat d'armes à feu;
- Octroi d'un contrat pour la conception et la fabrication d'un pavillon en bois massif.

55-03-2026

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROGRAMME FÉDÉRAL DE RACHAT D'ARMES À FEU :

Considérant que le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens;

Considérant que plusieurs municipalités québécoises, dont Gracefield et Beauceville, ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme;

Considérant que les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique;

Considérant que les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

Considérant que plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles;

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population;

En conséquence, il est proposé par M. Etienne Lemelin et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Saint-Bernard exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique;

Que le conseil municipal souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale;

Que le conseil municipal exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise : au ministre fédéral de la Sécurité publique au gouvernement du Canada, au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

56-03-2026

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONCEPTION ET LA FABRICATION D'UN PAVILLON EN BOIS MASSIF :

Considérant qu'à la suite d'une entente conclue entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 3 – Signature innovation, la MRC a déployé la démarche « Fièr ruralité : une culture à partager » visant la mise en valeur des spécificités paysagères, culturelles et patrimoniales du territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard s'est vue octroyée une aide financière maximale de 257 593 \$ par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre de cette démarche pour le projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard »;

Considérant que le projet « Le Carrefour citoyen de Saint-Bernard » prévoit entre autres la conception et la fabrication d'un pavillon en bois massif, qui sera aménagé près du presbytère et de l'église, deux immeubles classés patrimoniaux;

Considérant que l'entreprise Bois Hamel a déjà réalisé des travaux similaires dans d'autres municipalités et est donc en mesure de répondre à nos besoins spécifiques tout en s'harmonisant dans le cadre bâti;

Considérant que l'entreprise Bois Hamel, qui est spécialisée dans ce genre de projet, a déposé une offre de services après une visite des lieux;

Considérant que la Municipalité a adopté un règlement lui permettant d'opter pour une entente de gré à gré pour un montant inférieur au seuil d'appel d'offres publics;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité :

Que les membres du conseil acceptent de conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Bois Hamel pour la conception, la fabrication et la livraison d'un pavillon en bois massif, au coût de 84 220 \$ incluant la livraison plus les taxes applicables, le tout selon la soumission no. 15384.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière